

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
13 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM BALUT, GHOUL, MARC, GODEFROY, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, POUHÉ, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. BALUT à Mme DUVALLET, M. GHOUL à Mme ALTUNTAS, M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. SABIRI à M. GRESSENT, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. LEGO, Mme POUHÉ à M. AVOLLÉ, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DEBOISSY.

M. Mark GUILLON

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°11

APPROBATION DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS LA TRÉSORERIE ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil poursuit sa démarche de modernisation de ses équipements dédiés à l'enfance, conformément à sa stratégie municipale visant à renforcer l'attractivité et la qualité des services publics locaux. Le centre de loisirs La Trésorerie, structure essentielle à la vie éducative et familiale du territoire, accueille quotidiennement environ 120 enfants âgés de 3 à 12 ans dans le cadre périscolaire et extrascolaire. Cependant, le bâtiment, vieillissant, présente des fragilités en matière de performance énergétique, de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnalité pédagogique.

Un diagnostic approfondi a révélé des besoins importants concernant les extérieurs du bâtiment, la sécurité et l'accessibilité et enfin des aménagements intérieurs afin de remédier à une organisation peu fonctionnelle.

Ainsi, le projet de rénovation, d'un montant total de 622 385 € HT, vise à :

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20251213-D-25-12-11-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

- Améliorer la performance énergétique via notamment le changement d' huisseries aluminium, un ravalement adapté et une isolation renforcée.
- Garantir la sécurité et l'accessibilité au travers la création d'un sas d'accueil, l'installation de portes antipanique conformes aux normes ERP et la requalification des sanitaires.
- Moderniser les espaces intérieurs en restructurant des salles d'activités, en transformant la cuisine en espace pédagogique et en améliorant l'acoustique et de la luminosité naturelle.

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche globale de transition écologique et de service public rénové. Pour cela, la Ville de Val-de-Reuil souhaite solliciter des financements auprès des partenaires suivants :

- Fonds de concours ALSH de l'Agglomération Seine-Eure : 200 000 €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat : 186 715 €
- Le financement communal se porterait à : 235 670 €

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du centre de loisirs La Trésorerie, tel que décrit en exposé des motifs
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la réalisation du projet

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-2 2707012-20251213-D-25-12-11-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025